

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1972)

Heft: 173

Rubrik: Conseil de fondation

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le contrôle du «deuxième pilier»: le capitalisme suisse met en place son dispositif

Lorsque les caisses de pension seront généralisées, rendues obligatoires par la loi fédérale, elles amasseront une fortune de plusieurs dizaines de milliards, faite pour la moitié d'épargne salariale.

Nous ne cessons de répéter jusqu'à satiété que la question majeure pour le syndicalisme suisse est d'obtenir le contrôle de la gestion de cette fortune collective et son regroupement dans des fonds d'investissements puissants afin de constituer par la concentration un pouvoir économique, non capitaliste.

Cette proposition nous vaut les sarcasmes de la Ligue marxiste révolutionnaire. Cette institution politique est certainement dans tout l'éventail politique suisse celle qui compte le plus grand nombre de permanents par membres adhérents, et celle qui consacre le plus d'encre à dénoncer les permanents des autres, appelés bureaucrates. Donc un «permanencrate» de la LMR qualifie nos propositions concernant le deuxième pilier d'ultra-naïves.

Mais les ultras qui ne sont pas naïfs, ce sont les gens de la Société de Banque suisse. Le 1^{er} mars 1972, ils ont créé une fondation, la Fondation pour le placement de capitaux d'institutions suisses de prévoyance. Eux créent l'outil pour gérer l'épargne du deuxième pilier.

La fondation créera pour les placements quatre groupes de papiers-valeurs: obligations suisses, actions suisses, obligations étrangères, actions étrangères, immeubles suisses, hypothèques suisses.

Chaque caisse de pension pourra librement choisir le ou les groupes de placement auxquels elle désire participer, déterminer le moment ou la fréquence de ses versements et de ses retraits.

Les souscripteurs ne reçoivent pas directement des actions ou des obligations, mais des «parts» dont

la valeur dépendra de la valeur d'inventaire du groupe de placements considéré.

Cette conception est simple. Elle est celle que nous avons décrite depuis longtemps. Rien ne serait plus facile, oui nous insistons, rien ne serait plus facile pour la Banque coopérative, Coop Vie, les syndicats, et suivant les régions, des Mutualités ou certaines Banques cantonales, de créer une ou des fondations semblables. Quand?

Bientôt il ne sera plus possible de se poser la question. L'heure sera au choix. La votation po-

pulaire exigera que l'on se prononce. Si la généralisation du deuxième pilier devait signifier gestion de l'épargne salariale par la Société de Banque suisse, il est évident que la formule deviendrait inacceptable. Nous en préconiserions alors le rejet.

Qu'on se réfère à l'encadré où nous publions la composition du conseil de la nouvelle fondation. La liste des ultras qui ne sont pas naïfs est édifiante. Que faut-il donc pour que les syndicats la trouvent même provocante?

Conseil de fondation

Les ultras qui ne sont pas naïfs

Franz Schmitz

Membre de la Direction générale,
Société de Banque Suisse, Zurich, Président

Paul Waldvogel

Président, Ateliers des Charmilles S.A.
Genève, Vice-Président

Maurice Aubert

Associé, MM. Hentsch & Cie, Genève

Robert Baumann

Directeur, La Bâloise,
Compagnies d'assurances sur la vie, Bâle

Rudolf E. Bitterli

Directeur, Grands Magasins Globus, Zurich

Georges Bossy

Directeur financier, F.J. Burrus & Cie,
Boncourt

Heinz Bürgi

Chef de la division (assurance du personnel)
SWISSAIR, Société anonyme suisse pour
la navigation aérienne, Zurich-Kloten

Walter Frauenfelder

Directeur-adjoint, Société suisse d'assurances
générales sur la vie humaine (Rentenanstalt),
Zurich

Walter Heiniger

Président de la Direction générale,
C.F. Bally S.A., Zurich

René Herren

Directeur, S.A. des Câbleries et tréfileries
de Cossonay, Cossonay-Gare

Urs Kaufmann

Directeur-adjoint, CIBA-GEIGY S.A., Bâle

Max Lanter

Directeur, S.A. Brown Boveri & Cie, Baden

Eugen Roesle

Directeur, Banque Leu S.A., Zurich

Beat A. Sarasin

Associé, MM. A. Sarasin & Cie, Bâle

Edgar Schmid

Directeur, Fabrique d'ascenseurs et de moteurs
électriques Schindler S.A., Ebikon

Constant Tièche

Directeur financier, Organisation européenne
pour la recherche nucléaire CERN, Genève

Walter Vogel

Directeur, Danzas S.A., Bâle

Max T. Zaugg

Directeur, MM. J. Vontobel & Cie, Zurich

Domicile

auprès de la Société de Banque Suisse (Bâle).